



Département de la GIRONDE  
Arrondissement de Blaye

**MAIRIE**  
de  
**CUBZAC LES PONTS**  
33240 CUBZAC LES PONTS  
Téléphone : 05 57 43 02 11  
Télécopie : 05 57 43 92 47  
Email : mairie@cubzaclesponts.fr  
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 18  
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 10  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de membres représentés : 3

Nombre de suffrages exprimés : 15  
Pour : 15  
Contre :  
Abstentions :

Date Convocation : 01/12/2021  
Date d'affichage de la convocation : 01/12/2021  
Délibéré par le Conseil Municipal  
À Cubzac les Ponts, le 06/12/2021

Envoyé en préfecture le 07/12/2021

Reçu en préfecture le 07/12/2021

Affiché le - 8 DEC. 2021

ID : 033-213301435-20211206-2021\_83-DE

**Délibération n° 2021 – 83**  
Lundi 06 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le six du mois de décembre à dix-huit heures et trente minutes, s'est réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le premier décembre deux mille vingt et un.

**Présent(s) :** Alain TABONE - Nadia BRIDOUX –MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY – Michel BARSE - Jean-Roger THUILLIAS – Nathalie TRIGANT - Benoit DULAU - Vincent TRISTRAM - Corinne JEANDONNET – Isabelle BERNADET

Formant la majorité des membres en exercice.

**Procurations :** Elodie KOPF procuration à Isabelle BERNADET  
Gérard BAGNAUD procuration à Corinne JEANDONNET  
Hélène BURESI procuration à Vincent TRISTRAM

**Absent(s) excusé(s) :** Elodie KOPF / Mathieu OLIVEIRA / Johann PETIT / Elvira MOMMERT / Hélène BURESI / Gérard BAGNAUD

**Le Secrétaire de séance** (art. L.2121-15 du CGCT) : Jean-Pierre PRAT

## DELIBERATION PORTANT CLASSE DE NEIGE 2022 SUBVENTION DE LA COMMUNE ET PARTICIPATION DES FAMILLES

**Vu** le contrat de séjour de vacances de VALT33 annexé sur le projet de classe de neige 2022,

**Le Conseil municipal,**  
**Monsieur le Maire** rappelle que :

La prochaine classe de neige des élèves de CM2 du Groupe scolaire Gustave EIFFEL est programmée du 07 au 11 mars 2022 à Vielle Aure (65) sur le centre de Vacances « L'Eterlou ». La prestation globale proposée par l'association VALT comprend le transport en autocar, la restauration, les activités et la mise en place d'une équipe de 2 animateurs qui accompagneront le groupe pour la vie quotidienne, l'encadrement des sorties et l'animation des veillées.

Le budget prévisionnel au stade de la demande de devis est le suivant :

TARIFS	Quantité	Nbre	Prix unitaire	Total
SEJOUR ELEVES - de 31 à 36 élèves	35	1	293,00 €	10 255,00 €
SEJOUR ELEVES - de 25 à 30 élèves	0	1	311,00 €	0,00 €
GRATUITE ENSEIGNANT	2	1	0,00 €	0,00 €
GRATUITE hébergement chauffeur en pension complète	1	1	0,00 €	0,00 €
<b>Montant total du Séjour</b>				<b>10 255,00 €</b>
<input type="checkbox"/> option transport en Autocar - Transfert Aller/Retour + à disposition sur place	1	1	2 460,00 €	2 460,00 €
<b>Total avec Options</b>				<b>12 715,00 €</b>
<b>Acompte à verser 30%</b>				<b>3 814,50 €</b>

A ce jour, après sondage du directeur auprès des familles, l'effectif est composé de 33 enfants et 2 enseignants.

Le Maire propose au Conseil Municipal, de poursuivre la participation de la Mairie au frais de ce voyage scolaire à hauteur de 60% du montant global du séjour. Une participation de 40% du montant total facturé sera demandée à l'ensemble des familles participantes au séjour et sera récupérée par la Mairie par le biais de la régie de recettes – Classe de neige. Cette dernière sera arrondie pour faciliter le paiement en numéraire. La Mairie se chargera de régler l'ensemble de la facture afférente à ce voyage.

Ainsi la subvention et la participation des familles à la régie de recettes – Classe de neige est la suivante :

	Prix	Quantité	Total
Enfants	293,00€	33	9 669,00€
Enseignants	0€	2	0€
Transport	2 460,00€	1	2 460,00€
			<b>12 129,00€</b>

Subvention de la Mairie : 7 278,00€

Participation des familles : 4 851,00€ soit 147,00€ /enfant.

Le Maire propose au Conseil de fixer la participation pour chaque enfant à 147,00€.

La participation réelle de la commune à la classe de neige étant alors de 7 278,00€.

**Monsieur le Maire entendu,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** de subventionner la classe de neige 2022 à hauteur de 60% arrondie pour un montant de 7 278,00€.
- **DIT** que les crédits nécessaires au paiement de l'ensemble de la classe de neige seront budgétisés sur le budget principal 2022 à l'article 6251 – Voyages et déplacements pour le paiement du séjour et à l'article 6247 – Transport collectif en ce qui concerne le transport, pour le règlement de l'ensemble de la facture afférente à ce voyage,
- **DONNE** pouvoir au Maire de signer l'ensemble des documents en relation avec la présente délibération,
- **DIT** que la participation de 40% arrondie fera l'objet d'une recette pour chaque participant à la régie de recettes classe de neige pour un montant de 147,00€ par enfant.

Le Maire,

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.*

*Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*



Le Maire,

Alan TABONE